

Questions – Marcel Chassagnard – Actionnaire (pour AG du 11/07/24)

1) Pourquoi ne précisez-vous pas la date de détachement du dividende

La date du versement est donnée « au plus tard » pour plus de souplesse.

Le dividende est généralement versé à fin juillet (juste après l'Assemblée Générale)

2) Envisagez-vous la création d'un CCAI (Comité consultatif des actionnaires individuels) ?

Laurent-Perrier est un groupe familial.

Les actionnaires majoritaires sont présents à l'Assemblée Générale.

Nous préférons privilégier les contacts directs au moment des assemblées.

Bien entendu, tout au long de l'année, Laurent-Perrier reste ouvert au dialogue avec ses actionnaires, si les sujets bien sûr ne portent pas sur des éléments non publics.

3) Pourquoi pas la possibilité de remployer le dividende en actions nouvelles, histoire de fidéliser l'actionnaire tout en lui évitant des frais pour investir ces revenus ?

Le paiement de dividende en actions à un effet dilutif sur le bénéfice par action

4) Si suppression du DPS (droit préférentiel de souscription) , merci de confirmer que l'option du délai de priorité est un principe incontournable, équité oblige.

Le délai de priorité est prévu dans la résolution prévoyant la possibilité d'une augmentation de capital par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription. Dans ce cas, le Directoire a la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité.

Néanmoins, à court terme, la Société n'a pas envisagé d'opération d'augmentation de capital.